

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford sera tenue à huis clos par vidéoconférence, le mardi 1^{er} février 2022, à 19h00.

Toutes questions concernant l'ordre du jour peuvent être transmises à la direction générale de la Ville à l'adresse : richard.joyal@ville.bedford.qc.ca afin qu'elles soient traitées en séance tenante.



ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 1^{er} FÉVRIER 2022

Ouverture de la séance

Adoption de l'ordre du jour

Première période de questions

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2022

1. Commission du Développement économique, des Finances et de la Vérification financière – Marie-Josée Lamothe

- 1.1 Rapport de la présidente
- 1.2 Adoption du plan d'action pour la relance socioéconomique du pôle de Bedford
- 1.3 Adoption du règlement 697-22 décrétant l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Bedford
- 1.4 Ajustement de salaires – Cadres de la Ville de Bedford
- 1.5 Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 708-22-1 décrétant l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Bedford
- 1.6 Autorisation de paiement – Groupe tbm inc
- 1.7 Autorisation de paiement – Tremblay Bois Mignault Lemay
- 1.8 Correspondance
 - a) Lettre - Contribution de la Société nationale de l'Estrie au débat Estrie versus Cantons-de-l'Est

2. Commission de la sécurité publique et civile – Daniel Audette

- 2.1 Rapport du président
- 2.2 Correspondance
 - a) Entente intermunicipale d'entraide en cas d'incendie Saint-Jean-sur-Richelieu
 - b) Bulletin d'information policière du 11 au 26 janvier 2022
 - c) Bilan annuel d'activités – Incendie 2021

3. Commission de la Gestion des eaux – Yves Gnocchini

- 3.1 Rapport du président
- 3.2 Avis de motion du règlement d'emprunt 737 décrétant des dépenses et un emprunt de 1 905 000 \$ pour l'exécution de travaux d'infrastructure d'aqueduc, d'égouts et de voirie des rues Dutch et Clays
- 3.3 Octroi d'un mandat - Plan directeur et planification des mesures compensatoires pour établir la capacité du réseau d'égout sanitaire
- 3.4 Nomination d'un représentant – Organisme Bassin Versant Baie Missisquoi
- 3.5 Octroi d'un mandat de surveillance des travaux – Réfection des rues Dutch et Clays
- 3.6 Octroi d'un mandat de surveillance des travaux – Projet domiciliaire Château d'eau – phase 2
- 3.7 Correspondance

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford sera tenue à huis clos par vidéoconférence, le mardi 1^{er} février 2022, à 19h00.

Toutes questions concernant l'ordre du jour peuvent être transmises à la direction générale de la Ville à l'adresse : richard.joyal@ville.bedford.qc.ca afin qu'elles soient traitées en séance tenante.

4. Commission des Loisirs, Culture et Vie Communautaire – Mona Beaulac

- 4.1 Rapport de la présidente
- 4.2 Embauche au poste de Coordinatrice Service des loisirs, Culture et Vie Communautaire
- 4.3 Demande d'aide financière – Bourse d'études – École Massey-Vanier
- 4.4 Autorisation de signature – Demande de subvention Emploi d'été – Loisirs
- 4.5 Demande de gratuité – Service des loisirs – Camp de relâche
- 4.6 Correspondance

5. Commission de l'Office d'Habitation Brome-Missisquoi – Yves Gnocchini

- 5.1 Rapport du président
- 5.2 Correspondance
 - a) Lettre aux résidents de la résidence Villa des Rivières
 - b) Lettre adressée à l'OHBM

6. Commission des matières résiduelles – Mona Beaulac

- 6.1 Rapport de la présidente
- 6.2 Acceptation de l'offre de service de la Régie – RH RDD 2022
- 6.3 Correspondance
 - a) PV RIGMRBM 14 décembre

7. Commission de l'urbanisme – Marie-Pier Tougas

- 7.1 Rapport de la présidente
- 7.2 Aménagement du parc récréatif - Projet Héritage
- 7.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 706-22-3 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 706-12
- 7.4 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 699-22-22 amendant le règlement 699-11 intitulé Règlement sur le zonage, afin de remplacer la zone RX-1 par les zones PA-5 et RB-9, afin d'autoriser les usages nécessaires à la réalisation du projet Héritage
- 7.5 Correspondance
 - a) Lettre association pulmonaire du Québec

8. Commission des travaux publics – Pierre Le Blanc

- 8.1 Rapport du président
- 8.2 Octroi d'un mandat – Sylvie Ditcham - Services d'horticulture - Été 2022
- 8.3 Autorisation de signature – Consentement HQ
- 8.4 Dépôt des neiges usées – Entente Ville de Dunham
- 8.5 Correspondance

9. Autorisation de paiement des comptes mensuels réguliers et réglementaires

Varia

Deuxième période de questions

Clôture de la séance régulière



PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford, tenue à huis clos par vidéoconférence, le mardi 1^{er} février 2022, à 19h00.

Sont présents :

Mmes et MM. les conseillers/conseillères :

Daniel Audette	Marie-Pier Tougas
Pierre Le Blanc	Marie-Josée Lamothe
Yves Gnocchini	Mona Beaulac

Tous membres dudit conseil et formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Claude Dubois.

Sont également présents : Richard Joyal, Directeur général et secrétaire-trésorier et Stéphanie Labrie, adjointe au greffe.

22-02-24

Ouverture de la séance

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Yves Gnocchini

Que ce conseil ouvre la séance

ADOPTÉE

22-02-25

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil adopte l'ordre du jour en ajoutant les points suivants :

- Dépôt du PV du CCU 24 janvier 2022
- Demande de PIIA – 57-A, rue du Pont – Nouvelles affiches

ADOPTÉE

N.M.

Une première période de questions a été tenue telle que requise par la loi.

L'ordre du jour de la séance a été publié vendredi le 28 janvier sur le site internet de la Ville et ce, tel que requis par la loi. Aucune question n'a été reçue.

22-02-26

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2022

Proposé par la conseillère Marie-Josée Lamothe
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2022 tel que soumis.

ADOPTÉE

22-02-27

Adoption du plan d'action pour la relance socioéconomique du pôle de Bedford

Considérant que les élus du pôle de Bedford se sont réunis par vidéoconférence le 20 janvier 2022 pour prendre connaissance du plan d'action préliminaire pour la relance socio-économique du pôle de Bedford;

Considérant que chaque municipalité du pôle était représentée parmi les 44 participants de la rencontre;

Considérant que le plan préparé et présenté par la firme Raymond Chabot Grant Thornton est composé de 6 axes de développement (urbanisme et infrastructures, mode de vie, gouvernance, tourisme, agriculture et industrie) et 4 phases d'actions;

Considérant que les participants de la rencontre ont convenu que deux élus par municipalité seraient nommés pour siéger sur un comité de suivi et de mise en œuvre du plan d'action déposé.

Proposé par le conseiller Yves Gnocchini
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

D'adopter le plan d'action pour la relance socioéconomique du pôle de Bedford et de nommer les conseillères Marie-Pier Tougas-Dupuis et Marie-Josée Lamothe pour siéger sur le comité de suivi et de mise en œuvre dudit plan.

ADOPTÉE

22-02-28

Adoption du règlement 697-22 décrétant l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Bedford

Considérant que le 11 janvier 2022, un avis de motion et le dépôt du projet de règlement 697-22 décrétant l'adoption d'un Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Bedford a été adopté par le conseil municipal.

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que ce conseil adopte le règlement 697-22 l'adoption d'un Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Bedford.

ADOPTÉE

22-02-29

Ajustement de salaires – Cadres de la Ville de Bedford

Considérant que le conseil municipal souhaite indexer le salaire des cadres de la Ville de Bedford pour l'année 2022;

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance des propositions de modifications salariales du directeur des travaux publics et aréna, du centre communautaire et de la trésorière adjointe présentées au rapport 01-2022.

Proposé par le conseiller Yves Gnocchini
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que ce conseil accorde les modifications salariales du directeur des travaux publics et aréna, du centre communautaire et de la trésorière adjointe tel que présenté au rapport 01-2022, et ce, rétroactif au 1er janvier 2022.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

22-02-30

Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 708-22-1 décrétant l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Bedford

Considérant que le projet de règlement 708-22-1 relatif au Code d'éthique et de la déontologie des employés municipaux de la Ville de Bedford est déposé.

Que la conseillère Mona Beaulac donne avis de motion, conformément à la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), à l'effet qu'un projet de règlement 708-22-1 décrétant l'adoption d'un Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Bedford sera adopté lors d'une séance subséquente du Conseil, abrogeant et remplaçant le règlement 708-18-2.

Que la même conseillère présente le projet de règlement au public dont copie a été remise à tous les membres du conseil conformément à la loi.

ADOPTÉE

22-02-31

Autorisation de paiement – Groupe tbm inc.

Considérant que lors de la séance ordinaire du 7 septembre 2021, le conseil municipal a mandaté la firme TB Maestro pour l'évaluation de l'état physique, occupationnel et fonctionnel de 2 bâtiments municipaux, et ce, pour un montant de 15 000 \$ plus les taxes applicables par le biais de la résolution 21-09-292.

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil autorise le paiement à Groupe tbm inc. au montant de 17 246.25 \$ incluant les taxes applicables.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

22-02-32

Autorisation de paiement – Tremblay Bois Mignault Lemay

Considérant que lors de la séance ordinaire du 6 avril 2021, le conseil municipal a mandaté les conseillers juridiques de la firme Tremblay Bois Mignault Lemay S.E.N.C.R.L. pour l'assister et représenter la Ville de Bedford devant la Commission municipale du Québec par le biais de la résolution 21-04-111.

Proposé par le conseiller Yves Gnocchini
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil autorise le paiement à la firme Tremblay Bois Mignault Lemay S.E.N.C.R.L. pour représentation de la Ville de Bedford devant la Commission municipale du Québec au montant de 11 876.97 \$ incluant les taxes applicables.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

22-02-33

Avis de motion et dépôt du projet de règlement d'emprunt 737 décrétant des dépenses et un emprunt de 1 905 000 \$ pour l'exécution de travaux d'infrastructure d'aqueduc, d'égouts et de voirie des rues Dutch et Clayes

Que la conseillère Marie-Josée Lamothe donne avis de motion, conformément à la Loi sur les cités et villes (RLRQ, C-19), à l'effet que le règlement d'emprunt 737 décrétant des dépenses et un emprunt de 1 905 000 \$ pour l'exécution de travaux d'infrastructure d'aqueduc, d'égouts et de voirie des rues Dutch et Clayes sera adopté lors d'une séance subséquente du Conseil.

Que la même conseillère présente le projet de règlement au public.

ADOPTÉE

22-02-34

Octroi d'un mandat - Plan directeur et planification des mesures compensatoires pour établir la capacité du réseau d'égout sanitaire

Considérant que la Ville de Bedford a de plus en plus de demandes de la part de promoteurs sur la capacité de son réseau d'égout sanitaire à accueillir de nouveaux développements domiciliaires;

Considérant que la Ville de Bedford ne connaît pas la capacité de son réseau d'égout sanitaire;

Considérant que la Firme Tetra Tech a une très bonne connaissance du réseau d'égout sanitaire de la Ville de Bedford ainsi que de son réseau d'aqueduc puisque cette Firme en a fait les relevés;

Considérant que la Ville de Bedford a demandé une offre de services à Tetra Tech pour la préparation d'un plan directeur ainsi que la planification des mesures compensatoires pour évaluer la capacité excédentaire de son réseau d'égout sanitaire à accueillir de nouveaux développements domiciliaires tout en respectant la norme fixée dans le SOMAEU au niveau des surverses;

Considérant que le prix soumis par Tetra Tech de 46 950\$, plus les taxes applicables, est jugé conforme et acceptable pour ce type de travail.

22-02-34
Suite

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil octroie un contrat de 46 950 \$, plus les taxes applicables, à Tetra Tech pour la préparation d'un plan directeur et la planification des mesures compensatoires pour établir la capacité du réseau d'égout sanitaire à accueillir de nouveaux projets domiciliaires selon leur offre de services 46994TT (10OSV).

« Je, directeur général de la ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

22-02-35

Nomination d'un représentant – Organisme Bassin Versant Baie Missisquoi

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que ce conseil nomme le conseiller Yves Gnocchini à titre de représentant de la Ville pour l'Organisme du Bassin Versant Baie Missisquoi.

ADOPTÉE

22-02-36

Octroi d'un mandat de surveillance des travaux – Réfection des rues Dutch et Clays

Considérant l'octroi d'un mandat à Tetra Tech pour la préparation de plans et devis pour la réfection des rues Dutch et Clays, et ce, en vertu de la résolution 19-06-260;

Considérant que la Ville de Bedford en tant que maître de l'ouvrage, doit s'assurer de nommer un maître d'œuvre qui la représentera sur le chantier de construction et qui aura la responsabilité de surveiller l'ensemble des travaux;

Considérant que pour ce faire, la Ville a sollicité Tetra Tech pour la préparation d'une offre de service pour la surveillance des travaux;

Considérant que l'offre de service déposée par Tetra Tech comprend les items suivants :

- Gestion et suivi administratif au bureau
- Une (1) réunion de démarrage du chantier et trois (3) réunions de coordination durant les travaux
- Coordination du laboratoire pour le contrôle des matériaux mandaté par la Ville
- Recommandation technique
- Validation des dessins d'atelier
- Surveillance des travaux en chantier pour quarante (40) jours de délai de réalisation des travaux en 2022 et de deux (2) en 2023 pour la couche de surface du pavage
- Visites d'acceptation des travaux provisoire et définitive
- Vérification des demandes de paiement de l'entrepreneur
- Plans finaux (TQC)
- Déclaration de conformité des travaux exécutés au MELCC
- Correspondances générales
- Dépenses définies

22-02-36
Suite

Considérant que l'offre de service de Tetra Tech est jugée conforme et acceptable.

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que ce conseil accepte l'offre de service de Tetra Tech no. 40112TTA (10osv) pour un montant budgétaire de 59 950\$ (plus les taxes applicables).

« Je, directeur général de la ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

22-02-37

Octroi d'un mandat de surveillance des travaux – Projet domiciliaire Château d'eau – phase 2

Considérant la signature d'un protocole d'entente pour le développement domiciliaire Château d'eau phase 2;

Considérant que ce protocole d'entente prévoit que les travaux seront réalisés sous la surveillance d'une firme mandatée par la Ville et payée par le promoteur;

Considérant que pour ce faire, la Ville a sollicité Tetra Tech pour la préparation d'une offre de service pour la surveillance des travaux;

Considérant que l'offre de service de Tetra Tech est jugée conforme et acceptable.

Proposé par la conseillère Marie-Josée Lamothe
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil accepte l'offre de service de Tetra Tech no. 44789TTA (10osv) pour un montant budgétaire de 58 650 \$, plus les taxes applicables.

Qu'une facture sera émise au promoteur pour le paiement de cette offre de service.

« Je, directeur général de la ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

22-02-38

Embauche au poste de Coordinatrice Service des loisirs, Culture et Vie Communautaire

Considérant que le poste cadre de Coordinatrice service des loisirs, culture et vie communautaire était vacant depuis le départ de Madame Sophie-Anne Lévesque le 7 janvier dernier;

Considérant que le poste a été affiché à l'externe sur différents sites d'emploi;

Considérant que la direction a reçu un total de 18 candidatures pour le poste;

Considérant qu'au terme du processus de sélection, le directeur général et la trésorière adjointe ont rencontré cinq (5) candidat(e)s pour une première entrevue par vidéoconférence;

Considérant qu'à la suite des premières entrevues, le comité de sélection accompagné de la conseillère Mona Beaulac présidente du comité des loisirs ainsi que de l'OBNL du Centre des loisirs St-Damien, ont rencontrés deux (2) candidat(e)s pour une deuxième entrevue en présentiel;

Considérant qu'au terme du processus le comité de sélection recommande l'embauche de Madame Jacinthe Deneault qui satisfait aux exigences du poste.

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil entérine la recommandation du comité de sélection d'embaucher Madame Jacinthe Deneault au poste de Coordinatrice du service des loisirs, Culture et Vie communautaire pour la Ville de Bedford, à raison de trente-cinq (35) heures semaine, avec entrée en fonction le 14 février 2022, et ce, selon les termes et conditions prévues à la proposition d'embauche acceptée par les parties et déposée au conseil en date d'aujourd'hui.

Madame Jacinthe Deneault sera sujette à une période de probation de trois (3) mois devant avoir échéance le 14 mai 2022.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

22-02-39

Demande d'aide financière – Bourse d'études – École Massey-Vanier

Considérant que l'école Massey-Vanier continue comme à chaque année à reconnaître les accomplissements de ses élèves graduant en 2022;

Considérant que pour ce faire, le comité d'organisation de bourses d'études sollicite la Ville de Bedford pour une aide financière sous forme de Bourse d'étude.

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil accorde une bourse d'études d'un montant de 250 \$ à un finissant de l'École Massey-Vanier, Classe 2022, résidant dans la Ville de Bedford.

Que ce conseil nomme le maire, Claude Dubois pour remettre ladite bourse lors du gala des finissants qui se tiendra le mercredi 1er juin 2022 à 18h15.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

22-02-40

Autorisation de signature – Demande de subvention Emploi d'été – Loisirs

Considérant que le département des Loisirs de la Ville de Bedford souhaite déposer une demande de subvention auprès du Programme Emploi Été Canada.

Proposé par la conseillère Marie-Josée Lamothe
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que ce conseil autorise Madame Annie Larocque à être la personne-ressource représentant la Ville de Bedford pour la préparation, la signature et la mise en œuvre d'une demande de subvention présentée dans le cadre du Programme Emploi Été Canada.

ADOPTÉE

22-02-41

Demande de gratuité – Service des loisirs – Camp de relâche

Considérant que le service des Loisirs tiendra un camp de jour pour la semaine de la Relâche, du 28 février au 4 mars prochain;

Considérant que le conseil municipal a donné son accord à la tenue du camp;

Considérant qu'il est permis selon les normes de l'ACQ de tenir un camp de relâche dans le respect des normes sanitaires en vigueur et avec le respect de la capacité;

Considérant que les consignes gouvernementales actuelles empêchent la location au public des locaux des milieux scolaires;

Considérant que les locaux du Centre communautaire Georges-Perron de Bedford ne sont pas offerts aux publics en location et qu'elles sont donc disponibles pour les besoins de la Ville;

Considérant que les Loisirs ont déposé une demande pour l'utilisation de la salle Arlène-Murray et la salle des miroirs du Centre Georges-Perron, pour les dates du camp de la relâche;

22-02-41
Suite

Considérant que les Loisirs feront une demande d'utilisation des locaux auprès de la FADOQ et les Chevaliers de Colomb afin de permettre de respecter la capacité demandée par groupe d'enfants;

Considérant que tous les locaux utilisés pour le camp de relâche devront être nettoyés et désinfectés à la fin de la semaine;

Considérant que les Loisirs ont également fait la demande de 2 plages horaires de 1 heure pour une activité de patins libres à l'aréna de Bedford durant la semaine de relâche, soit le mardi 1^{er} mars et le vendredi 4 mars de 10h30 à 11h30.

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil accepte la demande du service des Loisirs et offre la gratuité d'utilisation des salles Arlène-Murray et des miroirs pour la tenue du camp de jour de la semaine de relâche du 28 février au 4 mars prochain.

Que l'entretien ménager et la désinfection soient effectués par les employés municipaux et affectés au département loisirs au poste 02-701-10-142.

Que ce conseil accepte également la demande du service des Loisirs pour l'utilisation de la glace de l'aréna pour deux (2) plages horaires d'une (1) heure chacune le 1^{er} mars et le 4 mars 2022, et ce, gratuitement.

ADOPTÉE

22-02-42

Acceptation offre de service de la Régie – RH RDD 2022

Considérant que la Ville de Bedford désire se prévaloir d'une ressource supplémentaire et expérimentée pour la gestion des RDD lors de la tenue de l'Écocentre;

Considérant que les frais seront remboursés par la MRC Brome-Missisquoi;

Considérant qu'avec l'embauche de cette ressource cela faciliterait la planification des horaires pour les employés de la ville;

Considérant l'offre reçu de la R.I.G.M.R.B.M..

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Yves Gnocchini

Que ce conseil accepte l'offre de service de la R.I.G.M.R.B.M. au montant de 1 100 \$ taxes en sus, par samedi de l'écocentre, soit du mois d'avril à novembre.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

22-02-43

Aménagement du parc récréatif - Projet Héritage

Considérant le plan soumis par l'entreprise Graymont, préparé par la firme Lemay, daté de novembre 2021;

Considérant les recommandations soumises au conseil municipal par le Comité du CCU;

Considérant la rencontre de travail du 19 janvier dernier entre la Ville de Bedford et les responsables de l'entreprise Graymont;

Considérant les informations supplémentaires qui ont été transmises par les responsables de l'entreprise Graymont;

Considérant que suite à ses informations, la Ville a émis les recommandations suivantes :

- Recommande de remplacer l'ameublement de bois pour du plastique composite plus facile d'entretien.
- Recommande d'évaluer la possibilité de permettre l'agrandissement du chalet pour une phase subséquente.
- Recommande l'aménagement d'un sentier adjacent au chemin d'accès à l'amphithéâtre pour permettre l'accès aux véhicules d'urgence.
- Recommande de prévoir l'accès au chalet pour la livraison d'équipement et de matériel.

Considérant que l'entreprise Graymont s'est engagé en répondant positivement aux recommandations de la Ville.

Proposé par la conseillère Marie-Josée Lamothe
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que ce conseil accepte l'aménagement du parc récréatif présenté au plan soumis par l'entreprise Graymont et préparé par la firme Lemay, daté de novembre 2021 ainsi que l'acceptation des recommandations émises par la Ville.

ADOPTÉE

22-02-44

Avis de motion et dépôt du projet de règlement 706-22-3 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 706-12

La conseillère Marie-Pier Tougas donne un avis de motion qu'il, ou en son absence un autre conseiller, proposera, à la prochaine séance ou toute séance ultérieure de ce conseil, l'adoption du règlement 706-22-3 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 706-12.

Que cette même conseillère dépose le projet de règlement intitulé : « Règlement 706-22-3 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 706-12 ».

ADOPTÉE

22-02-45

Avis de motion et dépôt du projet de règlement 699-22-22 amendant le règlement 699-11 intitulé Règlement sur le zonage, afin de remplacer la zone RX-1 par les zones PA-5 et RB-9, afin d'autoriser les usages nécessaires à la réalisation du projet Héritage

La conseillère Mona Beaulac donne un avis de motion qu'il, ou en son absence un autre conseiller, proposera, à la prochaine séance ou toute séance ultérieure de ce conseil, l'adoption du règlement 699-22-22 amendant le règlement 699-11 intitulé Règlement sur le zonage, afin de remplacer la zone RX-1 par les zones PA-5 et RB-9, afin d'autoriser les usages nécessaires à la réalisation du projet Héritage.

Que cette même conseillère dépose le projet de règlement intitulé : « Règlement 699-22-22 amendant le règlement 699-11 intitulé Règlement sur le zonage, afin de remplacer la zone RX-1 par les zones PA-5 et RB-9, afin d'autoriser les usages nécessaires à la réalisation du projet Héritage ».

ADOPTÉE

22-02-46

Octroi d'un mandat – Sylvie Ditcham - Services d'horticulture - Été 2022

Considérant que la Ville doit entretenir les plantes ainsi que les aménagements existants dans toute la Ville de Bedford;

Considérant la réception de l'offre de service de Madame Sylvie Ditcham pour le service d'horticulture ornementale pour l'été 2022, et ce, pour un montant de 18 000\$ incluant les taxes;

Considérant qu'un taux horaire de 28\$/l'heure sera facturé séparément pour tous travaux supplémentaires que ceux mentionnés à ladite offre de service.

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil accepte l'offre de service d'horticulture ornementale de Madame Sylvie Ditcham, pour l'année 2022 et ce, pour un montant de 18 000\$ taxes incluses et un montant de 28\$/l'heure pour tous travaux supplémentaires.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

22-02-47

Autorisation de signature – consentement HQ

Considérant qu'Hydro-Québec désire procéder au remplacement de poteux et l'ajout d'un transformateur pour l'alimentation au 51A rue Élizabeth;

Considérant que des travaux seront réalisés sur la rue Champagne;

Considérant l'établissement des droits réels de servitude pour les lignes électriques et de télécommunications;

Considérant que la Ville de Bedford est en accord avec la réalisation des travaux.

22-02-47
Suite

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil autorise le directeur général à signer au nom de la Ville la demande de consentement municipal / MTQ pour le projet 22978373 avec Hydro-Québec.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

22-02-48

Dépôt des neiges usées – Entente Ville de Dunham

Considérant que la Ville de Dunham demande l'autorisation d'utiliser notre site de dépôt de neiges usées pour l'hiver 2021-2022;

Considérant que la Ville de Bedford dispose d'un site autorisé de dépôt de neiges usées en vertu d'un certificat d'autorisation émis le 16 septembre 2003 par le Ministère du Développement Durable, de l'Environnement;

Considérant que par les années passées le nombre de voyages de neiges usées devait se situer entre cinquante (50) et cent (100) voyages seulement, mais que cette limite a été excédée les dernières années;

Considérant que la Ville se doit d'être vigilante quant à la capacité du site de dépôt de neiges usées afin de respecter les normes du MELCC.

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que ce conseil accepte de recevoir les neiges usées de la Ville de Dunham aux conditions suivantes:

- a) Que le prix facturé soit de 53 \$ par voyage, soit une indexation de 2% sur le tarif de l'an passé;
- b) Que le nombre maximum de voyages à ce taux n'excède pas cent (100) pour le total de la saison 2021-2022;
- c) Que le prix facturé soit de 64\$ par voyage, pour tout voyage excédent le 100 voyages permis, à condition que la capacité du site puisse les accueillir;
- d) Que le prix minimum pour la saison 2021-2022 soit de 3 180 \$.

ADOPTÉE

22-02-49

Autorisation de paiement des comptes mensuels réguliers et réglementaires

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que ce conseil autorise le paiement des comptes mensuels totalisant la somme de 156 071,32 \$ mentionnés sur la liste présentée aux membres du conseil de la Ville de Bedford, le 28 janvier 2022.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

N.M.

Dépôt du PV du CCU 24 janvier 2022

22-02-50

Demande de PIIA – 57-A, rue du Pont – Nouvelles affiches

Considérant la demande soumise pour l'installation de 2 affiches au 57-A rue du Pont, afin d'annoncer un nouveau commerce;

Considérant que le projet est assujéti au règlement relatif au PIIA;

Considérant que la demande comporte 2 volets, soit :

- L'installation d'une affiche murale de 72" de largeur par 24" de hauteur, composé de matériaux s'apparentant au bois, avec écriture incisée.
- D'un lettrage de plus de 10% de la superficie d'une vitrine, d'une grandeur de 36" de large par 51" de hauteur.

Considérant que la demande originale faisait état d'une enseigne au mur de dimensions de 48"x16", qui serait une dimension plus raisonnable;

Considérant que la demande originale faisait état d'un lettrage de vitrine de dimensions de 48"x24", qui serait une dimension plus raisonnable;

Considérant que l'apparence des 2 affiches serait souhaitable, tout en respectant les dimensions préalablement soumises;

Considérant que les deux petites pattes dans la vitrine devraient être refusées;

Considérant que le règlement de zonage, à l'article 112, autorise les enseignes murales d'une superficie maximale de 3 mètres.

Proposé par le conseiller Yves Gnocchini
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

De recommander au conseil municipal :

- D'autoriser les styles visuels des 2 enseignes proposées
- Que les superficies des enseignes soient des dimensions suivantes :
 - 48"x16" pour l'enseigne murale
 - 48"x24" pour le lettrage de vitrine

Que l'enseigne murale devra être composé de matériaux s'apparentant au bois, avec écriture incisée.

Que ce conseil municipal refuse, tel que recommandé par le CCU, les petites pattes dans la vitrine de porte.

ADOPTÉE

N.M.

Une seconde période de questions a été tenue telle que requise par la loi.

L'ordre du jour de la séance a été publié lundi le 28 janvier sur le site internet de la Ville et ce, tel que requis par la loi.

Une question a été reçue par courriel.

Un citoyen demande de connaître le plan d'action de la Ville concernant la Villa des Rivières ?

22-02-51

Levée de la séance

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que la séance soit levée à 19h42

ADOPTÉE

Claude Dubois, Maire

Richard Joyal, Directeur général et secrétaire-trésorier